

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS	Séance du Conseil Municipal du 31 Août 2020
	Délibération N° : 20200831 07
OBJET : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Centre Communal d'Action Sociale.	
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	

L'an deux mil vingt, le 31 du mois d'Août, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

DATE DE CONVOCATION : 25/08/2020

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 15

AUDIER-MERLE Carine – BOULET Philippe- BOURCIER Florian – BUES Florent – CERUTTI Chrystelle – CRUNCHANT Nicolas – FAROUZE Marie-Hélène – GAUCHE Joël – LACROIX Charles – LEPAS Dominique - MIEGGE Emmanuel – RENIE Alexandre – Nicolas TENOUX – Philippe RIBOT – Pauline ROUX.

NOMBRE DE POUVOIRS : 0

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie-Hélène FAROUZE

En application des articles R 123-7 et suivants du Code de l'Action sociale et des Familles, Monsieur le Maire expose que la moitié des membres du Conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Il rappelle les modalités de l'élection, et, notamment, qu'en tant que maire, il est Président de droit du CCAS et qu'il ne peut être élu sur une liste.

Considérant la délibération du Conseil municipal n° 20200831-06 en date du 31 août 2020 fixant à quatre le nombre de membres élus par le Conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des Collectivités territoriales, le Maire demande au Conseil municipal s'il souhaite voter ou non à bulletin secret.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,
 PROCEDE à l'élection de ses représentants au conseil d'administration comme suit :

Liste des membres candidats :

LEPAS Dominique
 GAUCHE Joël
 BOULET Philippe
 AUDIER-MERLE Carine

Le vote a donné les résultats suivants :

Nombre de votants : 15
 Nombre de vote pour : 15
 Nombre de vote contre : 0
 Nombre d'abstention : 0

Ont obtenu :

LEPAS Dominique : 15 voix
 GAUCHE Joël : 15 voix
 BOULET Philippe : 15 voix
 AUDIER-MERLE Carine : 15 voix

Sont proclamés élus :
LEPAS Dominique
GAUCHE Joël
BOULET Philippe
AUDIER-MERLE Carine

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Nicolas CRUNCHANT



Certifiée exécutoire par transmission en préfecture.